

Absences TD et bourse du Crous justificatif médical

Par **red**, le **17/06/2021** à **17:16**

Bonjour,

Je suis étudiante en L3 droit public à l'université de Montpellier. J'ai eu beaucoup de problèmes cette année notamment de santé mentale. Tout au long de l'année j'ai été suivi par une psychologue de la médecine préventive universitaire. J'ai peur d'être obligée de rembourser la bourse crous je vous explique ma situation :

Je suis allée à tous mes Td examens et rattrapages. Je rendais des copies presque vide ou même copie blanche. Mais j'ai quand même quelques notes notamment dans le premier semestre de mon L3.

Cependant, au cours du second semestre je ne pouvais vraiment pas aller aux td. Mais je suis quand même allée aux partiels.

Au second semestre j'avais expliqué ma situation à mes chargés de Td et ils m'ont dit pas de soucis. Cependant ils m'ont quand même mis ABI (absence injustifié), sans pour autant être marqué défaillante.

Je n'ai reçu aucune nouvelle du crous ni de la fac. Cependant cette semaine pour être plus sereine, je suis allée au centre de soin universitaire pour un justificatif de mes absences aux td pour les donner au crous. Le médecin m'a dit pas de soucis mais qu'il lui fallait un mot de ma psy (qui travaille elle aussi pour l'université). Or, la secrétaire m'a dit que c'était compliqué car ma psy ne travaillait pas au centre de soin universitaire mais à la médecine préventive et que ça risquait d'être compliquée.. (très bizarre puisque ça voudrait dire que l'avis de la psychologue de la médecine préventive universitaire ne compte pas ?)

Je suis assez angoisée à l'idée d'être obligée de rembourser le crous (cest approximativement 3000€).

Pensez vous que je serai obligée de tout rembourser vu que je suis allée aux examens et vais aller aux rattrapages ? Merci pour vos réponses et votre bienveillance.

Par **Isidore Beautrelet**, le **18/06/2021** à **07:50**

Bonjour

Au final, est-ce que votre psy vous a fait un mot ?